

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

23 AOUT 2013

N° DRH/DE/2013

2 / 6 6 1 0

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE  
TECHNICIEN D'ETUDES ET TRAVAUX**

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1er kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40 – 09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable « ONEE »;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau;

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**D E C I D E**

**Article I :** L'ouverture d'un concours pour le recrutement de **Deux Techniciens d'Etudes et Travaux** ECH15 ONEE Branche Eau destinés à :

- La Division Développement de la Direction Régionale du Nord – Tanger.
- L'Agence Mixte Chefchaouen – Ouezzane : Chefchaouen.

**Article II :** Le nombre de postes mis en compétition est fixé à (02) Deux Postes. Seuls les candidats résidant dans **la région Tanger –Tétouan** concourront pour le poste mis en compétition.

**Article III :** Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

| Diplôme  | Spécialité  |
|--|---|
| Diplôme de technicien, DTS, DUT, BTS, et tout diplôme qui leur est équivalent (équivalence reconnue par attestation délivrée par l' (les) administration(s) compétente(s)) | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Hydraulique</li> <li>▪ Génie rural</li> <li>▪ Génie urbain et environnement</li> <li>▪ Gestion et maîtrise de l'eau</li> <li>▪ Environnement et techniques de l'eau</li> </ul> |

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 30 ans à la date du 31/12/2013.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

١٢

١٢

شارع محمد بلحسن الوزاني – الرمز البريدي : 10220 – الرباط – المغرب – هاتف : (212) 5 37 75 96 00 فاكس : (212) 5 37 75 91 06

Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - code postal : 10220 - Rabat - Maroc - Tél: (212) 5 37 75 96 00 - Fax: (212) 5 37 75 91 06

**Article IV : Consistance du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite.
- Un curriculum vitae (C.V).
- Copie légalisée du baccalauréat ou CQP ou certificat de scolarité (niveau Bac).
- Copie légalisée du diplôme de technicien dans la spécialité à pourvoir.
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

**Article V:** Les demandes de participation des candidats doivent parvenir à la Direction Régionale du Nord sise à l'adresse suivante : N° 06 Rue Melillia Castilla B.P 157 Tanger avant le ..... **12-SEP-2013**..... (Dernier jour de dépôt). Le cachet du bureau d'ordre fait foi.

**Article VI :** Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves suivantes :

**1- Des épreuves écrites :** Elles comprennent :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

**2- Une épreuve orale :** Elle consiste en un entretien en commission auquel seront convoqués les candidats admis aux épreuves écrites avec une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20, sans avoir obtenu de note éliminatoire.

**3- Un test psychotechnique :** Devront passer ce test les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 à l'issue des résultats des épreuves écrites et orales, et ce dans la limite des postes ouverts.

**Article VII : Modalités de déroulement du concours**

| Epreuves | Nature des épreuves     | Note   | Coefficient | Note éliminatoire |
|----------|-------------------------|--------|-------------|-------------------|
| Ecrit    | Langue arabe            | Sur 20 | 1           | < 05/20           |
|          | Langue française        | Sur 20 | 1           | < 05/20           |
|          | Spécialité              | Sur 20 | 3           | < 10/20           |
| Oral     | Entretien en commission | Sur 20 | 2           | < 08/20           |

**Article VIII : Publication des résultats :**

La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : [www.onep.ma/recrutement.htm](http://www.onep.ma/recrutement.htm) et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

**Article IX :** Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Le Directeur Général

ALI FASSI FIHRI